

Informations commerciales.

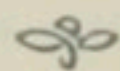
L'Industrie du Tissage à Djerba.

L'industrie du tissage est très importante dans l'île de Djerba. Elle occupe une bonne partie des habitants et motive un commerce de 6 millions de francs environ par an. Les couvertures qui y sont tissées sont répandues en Tunisie, en Algérie, en Tripolitaine et surtout en Égypte.

Or, depuis quelque temps, le commerce à l'exportation, principalement avec l'Égypte, allait en périssant. Notre industrie y était supplantée par le marché tchécoslovaque. Nos tisserands, comme nos exportateurs, souffraient de cet état de chose qui n'avait pas échappé aux pouvoirs publics.

Dernièrement, le contrôleur civil qui étudiait depuis longtemps la question, a profité de la venue à Djerba de quelques gros négociants djerbiens établis à Alexandrie et au Caire, pour les réunir avec les principaux fabricants et exportateurs de l'île.

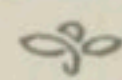
Les causes du mal vont être remédiées, car on se plaint en Égypte que les couvertures djerbiennes n'ont plus le bon teint qu'elles avaient précédemment, ce qui est dû à l'emploi de mauvaises teintures, et que les dimensions en avaient été diminuées.



Le Registre du Commerce.

Le Président de la Chambre de Commerce Indigène de Tunis porte à la connaissance de ses ressortissants qu'à la suite d'une démarche faite par le bureau de la Chambre auprès de M. Schilling, directeur du Commerce et du Travail, une nouvelle prorogation des délais d'immatriculation au Registre du Commerce a pu être accordée.

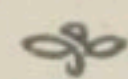
Il invite en conséquence tous les assujettis à bien vouloir mettre à profit le nouveau délai qui vient d'être concédé pour remplir le plus promptement possible les formalités prescrites pour leur inscription, attirant tout particulièrement leur attention sur le fait qu'ils ont tout intérêt à accomplir cette formalité dans le plus bref délai.



Prix de vente de l'Électricité à Tunis à partir du 1^{er} Janvier 1928.

Pour l'éclairage particulier :	
Le kilowatt-heure : un franc soixante-cinq centimes	1 fr. 65
Pour l'éclairage électrique des Établissements civils ou militaires dépendant de la Ville ou de l'État ou ayant leur autonomie financière, lorsque les frais d'éclairage seront supportés par des particuliers :	
Le kilowatt-heure : un franc cinquante-cinq centimes	1 fr. 55
Pour l'éclairage électrique des établissements civils ou militaires dépendant de la Ville ou de l'État ou ayant leur autonomie financière, lorsque les frais d'éclairage seront im-	

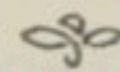
putés au budget de la Ville, de l'État ou des Établissements ayant leur autonomie :	
Le kilowatt-heure : un franc quarante-trois centimes	1 fr. 43
Pour la force motrice basse tension utilisée pour tous autres usages que l'éclairage :	
Pour les particuliers :	
De jour :	
Le kilowatt-heure : un franc vingt-cinq centimes	1 fr. 25
De nuit :	
Le kilowatt-heure : un franc quarante-cinq centimes	1 fr. 45
Pour les Établissements civils ou militaires dépendant de la Ville ou de l'État ou ayant leur autonomie financière :	
De jour :	
Le kilowatt-heure : un franc vingt-trois centimes	1 fr. 23
De nuit :	
Le kilowatt-heure : un franc quarante-trois centimes	1 fr. 43
Pour la force motrice à haute tension :	
Pour les particuliers :	
Le kilowatt-heure : soixante-cinq centimes.	0 fr. 65
Pour les Services publics :	
Le kilowatt-heure : soixante-quatre centimes.	0 fr. 64
Valeur des termes ayant servi de base à la détermination des prix ci-dessus :	
Salaire	31.295
Houille	183.236



Prix de vente du Gaz à Tunis fixé par arrêté du 19 Décembre 1927.

Le prix de vente du gaz vendu aux particuliers est fixé à un franc quinze centimes (1 fr. 15) le mètre cube à dater du 1^{er} janvier 1928.

Le prix du gaz consommé par les Établissements civils et militaires dépendant de la ville ou de l'État ou ayant leur autonomie financière est fixé à un franc huit centimes (1 fr. 08) le mètre cube à partir de la même date.



Les Importations d'eaux minérales.

La Tunisie importe chaque année, surtout de la Métropole, des quantités assez importantes d'eaux minérales gazeuses et autres en provenance de Vichy, Vals, Saint-Galmier, Evian, Vittel, Contrexéville, etc. Ces quantités, exprimées en litres, ont été les suivantes en 1925 (en chiffres ronds) :

Importations de France, 554.000 l.; d'Algérie, 4.400 l.; de Belgique, 100. l.; d'Italie, 18.900 l.; de Malte, 50 l., et de Hongrie, 2.500 l. Au total, près de 580.000 l. d'une valeur globale de 465.000 francs.

En 1926, ces chiffres ont été de beaucoup dépassés.

La Régence a, en effet, importé de France, 767.400 l.; d'Algérie, 150 l.; d'Italie, 9.500 l. et de Hongrie, 50 l. Au total, 777.000 l. d'eaux minérales gazeuses, d'une valeur globale de 584.000 francs.